

Inserm UMR 1291 – CNRS UMR 5051

Institut Toulousain des Maladies
Infectieuses et Inflammatoires

Directeur : N.Fazilleau

Direction adjointe :
F.E. L'Faqihi/N. Blanchard/J. Izopet



Règlement intérieur du plateau technique de cytométrie et tri cellulaire

Nom/Prénom :

Statut :

(CR, ITA, post-doc, thésard...)

Responsable scientifique :

Email :

Equipe :

Tél :

Ce règlement établit la bonne utilisation du parc d'équipements du plateau technique de cytométrie et tri cellulaire d'INFINITY. Le plateau technique met à disposition 4 cytomètres analyseurs (LSR-Fortessa, Fortessa X20, Symphony et ID7000), 2 trieurs de cellules (FACSARIAII-SORP et FACSARIA-Fusion) et 1 cytomètre en image (ImageStreamX).

1 - ACCES AU PLATEAU DE CYTOMETRIE

Les équipes souhaitant utiliser les appareils du plateau doivent au préalable compléter la 'fiche de demandes' (voir annexe 1) et la retourner aux personnels du service.

- Pour les cytomètres analyseurs en libre-service chaque nouvel utilisateur devra être formé par les ingénieur.es du service sur le(s) système(s) qu'il souhaite utiliser. **Cette formation est obligatoire.** L'utilisateur pourra accéder au planning de réservation après ouverture en ligne (<https://trigenotoul.com/>) d'un compte avec un login et un mot de passe. Il pourra ensuite gérer lui-même son compte (modification, suppression des réservations...). Les créneaux sont ouverts **2 semaines à l'avance**. Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de contacter les ingénieur.es du plateau avant de se réserver en ligne.

L'utilisateur doit choisir le système, préciser l'heure de début de réservation ainsi que sa durée. **La durée maximale de réservation est fixée à 3 heures par jour**. En cas de besoin supplémentaire, l'utilisateur doit utiliser les appareils en tout début de journée (avant 9h) ou en fin de journée (après 18h00).

A chaque fin de séance, l'utilisateur devra remplir le cahier de suivi posé à côté de l'appareil en indiquant son nom, prénom, laboratoire et la durée d'utilisation du système. La facturation des heures effectuées étant faite à partir de l'agenda électronique, en cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation de la séance), l'utilisateur doit en informer le personnel du plateau pour que cette modification soit reportée sur l'agenda électronique.

Les utilisateurs extérieurs n'ayant pas accès au planning de réservation doivent contacter les responsables.

• Pour les trieurs de cellules, il est impératif de prendre rendez-vous avec les responsables pour discuter du projet et établir le planning de réservation. Seul un trieur (l'ARIAII) peut être utilisé en autonomie après avoir suivi une formation obligatoire. Le planning des réservations de tous les trieurs est géré par le personnel du plateau. Chaque utilisateur s'engage à respecter le protocole de préparation de l'échantillon à trier. **La durée minimale de facturation d'un tri est fixée à 1 heure.** Par ailleurs, toute annulation d'expérience de tri doit être signalée le plus tôt possible ; **un désistement la veille ou le jour même fera l'objet d'une facturation de 1 heure par demi-journée et par trieur**, sauf cas de force majeure. Pour les tris en autonomie, si l'utilisateur oublie de réaliser la procédure d'extinction, **ce dysfonctionnement fera l'objet d'une facturation supplémentaire prenant en compte les heures de nuit.**

2 – EXTINCTION ET NETTOYAGE DES APPAREILS

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de rinçage indiqués à côté de chaque appareil. Le changement du liquide de gaine et l'évacuation des déchets sont des tâches qui incombent à tous les utilisateurs. **Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse l'appareil en fin de séance.** Le dernier utilisateur de la journée devra éteindre le système dans sa totalité selon le protocole indiqué pour chaque appareil.

3– ENGAGEMENT DE VIGILANCE

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux responsables tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique...).

4- HYGIENE ET SECURITE

Tout utilisateur du plateau doit avoir suivi une formation « nouvel entrant » hygiène et sécurité (voir avec les AP des structures de recherche). Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...). Le transport des échantillons de type L2 entre les laboratoires localisés sur d'autres sites et le plateau est soumis à réglementation et nécessite **un emballage agréé, étiqueté, avec le nom de l'expéditeur et son n° de téléphone.** Nous tenons à votre disposition cette réglementation, ainsi que les coordonnées de fournisseurs d'emballages agréés. Le plateau se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

5- CONFIDENTIALITE ET STOKAGE DES DONNEES

Le personnel du plateau s'engage à respecter une stricte confidentialité concernant les travaux des utilisateurs.

Les données acquises sur chaque ordinateur de plateau ne sont pas protégées. Elles doivent être récupérées puis effacées régulièrement du disque D par chacun afin d'éviter toute saturation du système informatique. Chaque utilisateur dispose **d'un délai de 48h (jours ouvrés) pour récupérer ses données et les supprimer ensuite. Le personnel du plateau se donnera le droit d'effacer les données si l'utilisateur ne l'a pas fait.** Pour un bon transfert de vos données sur le serveur vous devez suivre strictement la procédure d'enregistrement adéquate. **La pérennité des données est sous la responsabilité de chaque utilisateur. Le plateau technique n'assure pas le stockage des données.**

République française		Plateau technique de cytométrie et tri cellulaire FE. L'Faqihi-Olive, V. Duplan-Eche, AL. Iscache cytometrie.infinity@inserm.fr Tél : 05. 62. 74. 83. 90 / 05.31.54.79.11
----------------------	---	--

6- TARIFICATION

La tarification en vigueur a été validée par le comité de pilotage du plateau. Le responsable d'équipe s'engage à payer les sessions effectuées sur l'ensemble des machines.

7- PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Conformément à la charte générale des plateaux techniques d'INFINITY et de TRI, les utilisateurs s'engagent, à minima, à **citer le plateau en mentionnant nominativement un ou plusieurs personnel(s) du plateau** (phrase type* : *'Flow cytometry experiments were done at Univ Toulouse, INSERM, CNRS , Infinity core facility connected to Toulouse Réseau Imagerie network, member of the France-BioImaging national infrastructure supported by the French National Research Agency (ANR-24-INBS-0005 FBI BIOGEN). We thank X and/or Y for the help with ...'* (please include names and contributions according to the work done) **dans les remerciements des publications, communications orales et/ou écrites.**

Le plateau fournit des prestations techniques et scientifiques grâce à l'expertise de son personnel. Selon leur niveau d'implication, le responsable scientifique du projet s'engage à associer le personnel du plateau comme co-auteur dans les publications, communications orales et/ou écrites (sans exigence de positionnement).

Niveau 1 : Après la formation validée par le personnel du plateau, l'utilisateur réalise en toute autonomie les expériences sur les équipements. Le personnel du plateau reste disponible pour tout conseil (aide à la mise en place du protocole de préparation des échantillons, design simple de panels jusqu'à 10 marqueurs). *Dans ce cas, la phrase type* est obligatoire dans les remerciements sans exiger l'association du personnel en co-auteur.*

Niveau 2 : Le personnel du plateau accompagne l'utilisateur dans une partie des expériences nécessaires à la réalisation du projet : design de panels complexes (supérieur à 10 marqueurs), standardisation d'expériences, analyse avancée des données, participation à l'écriture de l'article et/ou communications (matériel & méthodes, graphes...).

Pour le tri cellulaire, si une optimisation de l'expérience est réalisée par le personnel du plateau (conseil sur le panel, stratégie de tri, standardisation...) la prestation est incluse en niveau 2. *Dans ce cas, le personnel du plateau doit être obligatoirement signataire en co-auteur de la publication, communications orale et/ou écrite.*

Dans tous les cas, toutes les publications et/ou communications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux ingénieur.es du plateau.

Les responsables du plateau se réservent le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en bloquant son compte en cas de non respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

A Toulouse, le

Signature du responsable scientifique

Signature de l'utilisateur

République française		Plateau technique de cytométrie et tri cellulaire FE. L'Faqih-Olive, V. Duplan-Eche, AL. Iscache cytometrie.infinity@inserm.fr Tél : 05. 62. 74. 83. 90 / 05.31.54.79.11
----------------------	---	---